

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 165 modifiant l'arrêté du 6 février 1937 portant application du décret du 22 mai 1936 réglementant le travail en Côte française des Somalis

n° 165

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'absence de la colonie d'un juge sup pléant près le tribunal de 1er instance

Sur la proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire

Le Conseil privé entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article G, paragraphe 1er, de l'arrêté du 6 février 1937 susvisé, est annulé.

Art. 2

— Les fonctions de président se font exercées par un fonctionnaire.

Art. 3

— M. Martel, chef du service des contributions directes, exercera les fonctions de président du conseil d'arbitrage. Art. L — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H SIRIEX.